Trente-sixième année, No 104. Le numéro : 10 centimes Mercredi 3 mai 1939

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.34
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	» »
Mortuaires	16 » »

Mensonge organisé

Depuis quelques semaines, tout le monde se plaignait du temps qu'il faisait.

L'atmosphère subissait les variations les plus imprévues qui inspiraient de réelles craintes dans le centre du canton surtout où les chaufferettes étaient allumées.

Le thermomètre descendait le soir à 6, 7 degrés. On levait la tête et on consultait le ciel. Si le *temps* se levait au cours de la nuit, c'était le gel, et pour le campagnard un préjudice qui, sans être comparable à celui de 1938, n'en aurait pas moins été désastreux.

Aujourd'hui, la nature s'est quelque peu rassérénée pour se rembrunir peut-être demain.

C'est l'éternelle incertitude.

A ces déplorables conditions atmosphériques, on peut comparer la situation politique générale de l'Europe et même de l'Univers et l'état des relations des puissances entre elles.

Nul n'ignore l'affirmation que l'on peut lire chaque matin dans son journal et selon laquelle *aucun pays ne nourrit aucun sentiment hostile contre les voisins.*

Est-ce le mensonge organisé, comme se le demandait M. le Chanoine Pythoud, Rd curé de Leysin, dans son éloquent sermon de la St-Maurice.

C'est bien possible.

Ce qui est certain, c'est qu'à aucune époque, pas même au temps éloigné où l'on flétrissait du nom de *foi punique,* la déloyauté carthaginoise, passée à l'état de proverbe, on n'a vu autant de contradictions entre les affirmations et les faits.

On a entendu ces jours derniers des discours extrêmement bruyants.

Des chefs d'Etat ou de gouvernement — ce qui est parfois tout d'un — dont on trouvera inutile de prononcer les noms, et l'anxiété, inavouée publiquement, qu'on en éprouve, affirment la main sur le cœur qu'ils ne recherchent pas et qu'ils ne veulent pas la guerre.

On ne s'embarrasse pas des faits.

Si l'on a annexé l'Autriche et à peu près la Tchécoslovaquie, si l'on s'apprête à cueillir Dantzig, si l'on cherche querelle à la Pologne, si l'on convoite la Roumanie, que savons-nous encore ? Ce n'est pas pour voler le bien d'autrui.

Cela jamais.

C'est par humanité et pour faire le bonheur de ces peuples, malgré eux.

Quand on est au bout des arguments de race et de droits historiques qui remontent au Paradis Terrestre, on a recours, alors, à cette diabolique fiction de l'*espace vital.*

Autrefois, les guerres se déclaraient loyalement, et, en cela, elles ressemblaient à un duel en champ clos, à une sorte de jugement de Dieu.

Aujourd'hui, on jure solennellement que l'on ne veut pas la guerre, mais on la prépare comme si elle devait éclater demain.

Il suffit d'un mensonge, d'une fausse nouvelle, d'une coquinerie, de la traîtrise d'un homme, d'une invocation dérisoire ou d'un appel qui reflète la comédie pour que les arrangements diplomatiques qui se dessinaient soient renversés et pour que tout soit remis en question.

A ce compte-là, on ne sait jamais la veille ce qui peut vous arriver le lendemain, et si vous ne vous réveillerez pas, eussiez-vous la conscience aussi tranquille que l'oiseau qui vient de naître, avec une guerre sur les bras, et si vous ne vous trouverez pas, n'ayant absolument rien fait pour cela, en face de l'attaque la plus inopinée et la plus sauvage.

Vous ne voulez pas la guerre ?

Alors pourquoi cet armement colossal qui vous ruine et qui ruine les Etats ?

Alors pourquoi ne répond-on pas avec la plus grande franchise aux interrogations précises posées par M. Roosevelt, président des Etats-Unis ?

Alors pourquoi ces inventions chimiques qui tuent et contre lesquelles on doit se prémunir par des masques à gaz qui ramènent l'homme aux temps préhistoriques ?

La vérité est celle-ci : vous ne voulez pas la guerre, mais à la condition *sine qua non* que les adversaires acceptent vos réclamations les plus extravagantes.

Dans vos cerveaux, il y a de brutales et de manifestes arrière-pensées.

Oui, l'heure reste inquiétante, et les gouvernements européens le jugent ainsi.

S'ils en souffrent, ce n'est pas tant eux que nous plaignons, qui n'ont pas toujours, dans leur vie politique, rempli leur devoir de manière à nous épargner les extrémités où nous nous trouvons, mais les peuples, et plus encore les peuples des nations qui menacent, eux qui n'osent plus imposer leur volonté de paix à des chefs excités et débordés.

Seulement que les vainqueurs ne s'illusionnent pas.

Le bel hymne de Lancennais est plus profond qu'on ne le pense : « Oh ! ma Pologne, dors en paix dans ce qu'ils appellent ta tombe et que j'appelle, moi, ton tombeau ! »

Cet émouvant refrain, le citoyen annexé le répète probablement dans sa chaumière fouettée par les eaux du beau Danube bleu.

Ch. Saint-Maurice.

P. S. — Précisément à l'appui de nos réflexions, nous trouvons ce matin, dans l'*Osservatore Romano,* le précieux organe du Vatican, la note que voici :

« Dans toute l'Europe se poursuit en ce moment une campagne de presse toujours plus ample tendant à devenir plus menaçante qu'elle ne le fut jamais depuis la guerre mondiale. L'organe du Saint Siège voudrait que la presse de chaque pays n'oublie pas qu'elle est une force effective et que partant, elle doit soutenir une cause d'intérêt général. « La quatrième puissance », conclut la note, ne doit pas être simplement un écho des trois autres. Elle doit se proposer d'éclairer la situation et non de l'exaspérer. La presse ne doit pas être du papier en flammes à côté d'une poudrière ».

„Conscience de la Suisse"

Le « Nouvelliste » de ce matin a souligné avec raison le caractère de manifestation patriotique qu'a revêtu la conférence donnée dimanche, à Martigny, par M. Gonzague de Reynold. Il faut ajouter, afin de rendre à chacun la part de louange qu'il mérite, que c'est l'actif groupement « Patrie, Arts et Lettres » de la vivante cité martigneraine qui avait pris l'initiative de cette réunion au cours de laquelle on sentit vibrer l'âme commune, et combien ardente, de tous les auditeurs dans un même amour de notre chère patrie. M. Chappaz, secondé par les deux jeunes et vaillants MM. Vouillioz et Georges Sauthier, ont été les grands artisans de ce succès et nous tenons à les en remercier du fond de notre cœur. Ils couronnaient ainsi dignement et magnifiquement la série des conférences prononcées au cours de l'hiver et du printemps, par des personnalités de premier plan, conférences qui furent chaque fois un régal et une source précieuse d'éducation intellectuelle et de formation artistique, scientifique et littéraire.

* * *

Lorsque, dimanche dernier, M. le colonel-brigadier Schwarz présenta M. Gonzague de Reynold à la foule de ses auditeurs, on sentit immédiatement que la manifestation était placée sous le signe d'une volonté énergique qui passe des chefs à tous les membres de la communauté nationale, volonté qui se traduit d'un bout à l'autre de notre Suisse par une ardeur passionnée à servir la terre qui est la nôtre et que nous saurons défendre contre les ennemis possibles qui tenteraient de nous la ravir en nous enlevant notre liberté. M. de Reynold exprima cette pensée unanime par des paroles qui, si elles étaient très accessibles, n'en demeuraient pas moins d'une grande élévation de pensée et d'une saisissante profondeur. Nous pensons opportun, non de résumer la conférence proprement dite, mais d'en détacher quelques idées essentielles afin de les mettre en évidence et de contribuer à les répandre autour de nous.

* * *

Quand M. de Reynold nous dit que pour prendre conscience de la Suisse il importe de nous montrer capables de juger les événements à leur juste mesure et selon leurs exactes proportions il exprime une pensée que nous devrions nous efforcer tous de faire nôtre. Demeurer des optimistes inconscients ne sera jamais de nature à nous préparer aux chocs douloureux que peut-être l'avenir nous réserve. Quant à sombrer dans la psychose de ceux qui ont peur, ce serait tout aussi lamentable et ce serait également nous placer en état manifeste d'infériorité. Il s'agit de regarder les choses en face, sans peur et sans illusion, réalisant pleinement et judicieusement les temps dans lesquels nous sommes contraints de vivre. Nous avons bien dû nous adapter à la crise économique qui nous frappe, pourquoi ne nous adapterions-nous pas aussi à la crise politique qui secoue le monde ? Celle-ci doit à son tour nous habituer à quelque chose de supérieur qui n'est autre que l'héroïsme. Les propos de M. de Reynold semblent durs, mais ils sont pourtant bien l'image vivante de la situation actuelle : il faut maintenant nous installer dans le danger comme dans une demeure. Ceci implique la volonté commune d'être prêts à défendre l'indépendance de la Suisse. Or, qu'avons-nous à défendre ? Si nous ne le savons pas, inutile de crier au danger.

* * *

Que dans l'ordre militaire nous soyons à l'abri derrière une ligne de défense extrêmement solide, c'est déjà quelque chose, mais il faut que cette ligne soit doublée, en profondeur, d'une ligne de défense nationale qui sera faite de l'accord, de l'union des Suisses sur certains principes essentiels. Dès lors, chaque citoyen devient **personnellement responsable** de l'indépendance de notre patrie. Il ne s'agit pas de croire que le fait de la responsabilité incombe exclusivement aux autorités constituées qui dirigent la diplomatie et la politique, mais c'est un chacun qui doit en avoir conscience et qui doit en tenir compte dans les actes concrets de sa vie journalière. Très opportunément M. de Reynold donna alors un conseil pratique qui a une grande valeur lorsqu'il supplia ses auditeurs de surveiller leurs propos dans les lieux publics notamment et dans les « pintes ». La neutralité suisse n'est plus la même qu'en 1815, et il faut le savoir.

A l'heure qu'il est la situation de la Suisse

(La suite en deuxième page, 1ère colonne.)

Double imposition

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 1er mai.

La législation fédérale statuera les dispositions nécessaires pour empêcher qu'un citoyen ne soit imposé à double, dit un article (46) de la Constitution fédérale. La loi fédérale prévue par cet article n'a pas encore vu le jour. M. Blumenstein, dans son manuel sur le droit fiscal suisse, estime avec raison, que l'interdiction de la double imposition est une des questions importantes que le législateur fédéral a négligées, au dommage du pays.

Il est vrai que cette lacune est comblée, sinon entièrement, du moins dans une mesure considérable, par la jurisprudence du Tribunal fédéral. La cour suprême a établi au long des années un système remarquable, très nuancé, qu'elle ne manque pas de préciser chaque fois que l'occasion se présente.

D'après cette jurisprudence, la fortune mobilière (par opposition à la fortune immobilière) et les revenus qui en découlent sont imposés au domicile du contribuable. Et le Tribunal fédéral a posé en principe que le domicile fiscal coïncidait avec le domicile civil. Cette règle simplifie considérablement le travail de répartition des impôts entre les différents cantons.

Il arrive parfois qu'un contribuable passe une partie de l'année, le temps des vacances par exemple, hors du canton de son domicile, dans un autre canton. C'est aussi le cas de nombreux rentiers qui habitent pendant certains mois de l'année un canton distinct de celui de leur domicile, une campagne par exemple.

La jurisprudence du Tribunal fédéral admet que le séjour d'une personne hors du lieu de son domicile habituel peut créer, dans un autre canton, un domicile fiscal secondaire pour ce qui concerne l'imposition de la fortune mobilière et des revenus de celle-ci.

Une série d'arrêts ont précisé les conditions que ce séjour doit remplir pour que la création d'un domicile fiscal secondaire s'ensuive.

D'une façon générale, il faut que le séjour établisse entre le contribuable et le lieu du domicile fiscal secondaire des rapports étroits qui relâchent d'autant les liens l'attachant à son domicile fiscal principal, c'est-à-dire au lieu de son domicile civil.

Ainsi de nombreux arrêts exigent que le séjour ait lieu dans une maison appartenant au contribuable. Il est vrai que dans d'autres jugements le Tribunal fédéral se contente d'un logis pris à bail pendant plusieurs années consécutives. Il est douteux que la cour maintienne à l'avenir ce dernier point de vue.

Il faut que le contribuable tienne ménage au lieu du séjour. Il ne suffit pas, précise un arrêt, qu'il loue, dans une station d'été, pour y habiter seulement, alors qu'il mange à l'hôtel.

D'autre part, il faut que le séjour présente une certaine régularité. Il faut que le contribuable ait séjourné régulièrement un certain nombre d'années ou qu'il soit vraisemblable qu'il séjournera régulièrement au cours des années à venir.

Enfin, il faut que le séjour dure chaque année un laps de temps d'une certaine importance.

Pendant longtemps, la section de droit public, compétente en matière de double imposition, examinait dans chaque cas particulier si cette dernière condition était remplie, d'après les données générales du problème concret. Elle était arrivée à distinguer deux sortes d'hypothèses. Dans la première catégorie rentraient les séjours de plus de 90 jours, qu'elle considérait comme manifestement suffisants. La seconde catégorie était celle des séjours de moins de 90 jours : ici, la section s'était toujours refusée à poser une règle générale. Elle avait cependant plus d'une fois manifesté l'intention de fixer une durée minimum du séjour, les séjours inférieurs à cette durée ne devant plus être pris en considération.

Dans sa session du 28 avril, la cour de droit public a rempli le vœu exprimé dans de nombreux arrêts. Elle a établi, comme limite minimum, la durée de 90 jours (ininterrompus en principe). Les séjours inférieurs à cette durée n'entrent donc dorénavant plus en ligne de compte.

Cette règle simple, mathématique, apportera une sécurité nouvelle dans l'application des principes relatifs à la double imposition.

La cour a choisi cette durée de 90 jours parce qu'elle représente un délai courant en droit fiscal même en droit public (en matière d'établissement p. ex., où le droit de participer aux élections cantonales et communales commence après le troisième mois de l'établissement), voire dans la vie économique, dans l'enseignement, etc. On remarquera en effet que cette durée de 90 jours correspond environ à un trimestre.

La personne qui fait un séjour de 90 jours au moins par an dans une maison lui appartenant (en principe), située dans un canton distinct de celui de son domicile civil, qui y tient ménage, qui y revient régulièrement ou qui y reviendra régulièrement, peut donc être imposée, pour sa fortune mobilière et les revenus découlant de celle-ci, par le canton de son séjour. Il y aura répartition proportionnelle de l'impôt entre le canton du domicile civil et celui du séjour, chacun ayant droit à une imposition correspondant à la durée du séjour sur son territoire.

Ln.

ne se présente pas exclusivement sous l'aspect d'un problème de défense, mais sous celui d'un problème d'existence. Celle-ci en effet est menacée par des dangers extérieurs et intérieurs. Ici, M. de Reynold nous invita à considérer la position de notre pays sur la carte. Sa superficie n'est pas grande, mais notre terre est située au centre même de l'Europe occidentale ; elle est à la croisée des routes qui prennent la direction des différentes parties du continent européen. D'autre part c'est un pays de frontières et strictement continental sans débouché sur la mer. Il en résulte que la Suisse est vouée au danger et au péril. Mais comme ce sont le danger et le péril qui l'ont fait maître, ce sont eux encore qui la feront vivre. Or, si le danger affaiblit les faibles, il y a toujours une chance pour les forts.

* * *

Dans la justification qu'il présenta de l'existence d'un petit pays à l'heure actuelle, M. de Reynold fut excellent. Le fait de l'existence d'un Etat pas plus que les traités ou les pactes de non-agression n'y suffisent. La richesse, la prospérité, la bonne administration, le luxe des chemins de fer ou l'abondance des hôtels ne sont pas non plus de nature à fournir cette justification. C'est sa civilisation, qui est d'ordre spirituel, qui justifie l'existence d'un petit Etat, c'est sa capacité de produire une forme de civilisation originale sans laquelle la civilisation générale serait incomplète. Or, si nous possédons cela, c'est-à-dire si nous avons une âme, nous avons une raison d'exister et nous avons une raison de mourir pour défendre notre patrie. Et nous possédons cette civilisation. Sans rien supprimer, sans rien écarter, sans rien retrancher, prenons tout ce qui est à nous et nous verrons que notre pays est petit sans doute par l'étendue de son territoire, mais que c'est « une grande nation ». A cet endroit de son appel aux 900 Confédérés qui l'écoutaient avec avidité, M. de Reynold montra magnifiquement comment nous avons besoin du sentiment de la grandeur et il nous fit voir la continuité des hommes et des choses dans l'émouvante évocation du village au milieu duquel se dresse l'église, et autour de l'église le cimetière, puis les maisons tout près : les vivants près des morts et les morts près de Dieu.

* * *

La mission de la Suisse dans le monde ? Elle doit être un exemple authentique et constant de fédéralisme, ce qui ne signifie pas seulement souveraineté cantonale, mais que, même à cette heure d'étatisme où nous sommes nous devons demeurer le pays qui représente encore la civilisation de la Renaissance. Quelle fierté n'est-on pas en droit d'éprouver de ce chef ! C'est la raison pour laquelle nous pouvons garder une inébranlable foi en l'avenir de la civilisation.

* * *

Les dangers intérieurs qui nous menacent sont le matérialisme et l'étatisme. Les critiques qu'en fait M. de Reynold sont pertinentes et claires.

* * *

En conclusion de son remarquable exposé le conférencier nous plaça devant le choix qui s'imposait à nous : la sécurité ou la liberté. La première est d'ordre matériel. Saurions-nous accepter de vivre dans une chambre d'asile où « tout est défendu et le reste obligatoire » - Certes non, et nous opterons pour la liberté, qui est à base de risque et d'effort et qui a besoin, pour être conquise et possédée, d'être vivifiée par l'esprit chrétien.

C'est par un appel à l'héroïsme que M. de Reynold termina sa conférence. Riche de pensée et vêtue de formules saisissantes, cette invitation ardente à la grandeur et au sacrifice nous valut cette réconfortante assurance que si les catastrophes devaient fondre sur notre pays elles susciteraient un suprême effort d'énergie car « tout peuple qui sait mourir se met infailliblement en état de résurrection ». S'adressant alors au président de la manifestation, M. le colonel-brigadier Schwarz, M. de Reynold le prit à témoin que tant qu'il resterait une motte de terre où l'on pourrait encore défendre notre patrie, les Suisses y planteraient leur drapeau à croix blanche, emblème vivant et de plus en plus aimé des victoires définitives.

Les Evénements

La quinzaine angoissante

—o—

Les observateurs étrangers qui séjournent à Berlin pensent que six à huit semaines s'écouleront encore avant que les questions de «Dantzig ville allemande » et du corridor « barrière infranchissable et inadmissible entre deux parties du Grand Reich » soient placées, à Berlin, sur le plan de l'actualité dangereusement brûlante.

Si ce problème des relations orientales de l'Allemagne tend ainsi à connaître l'ombre des dossiers d'attente, quelle direction prendra, dans les semaines à venir, le dynamisme berlinois ? A cette question, les personnages les plus qualifiés répondent : une organisation économique.

Est-ce que toutefois le Reich tenterait d'enlever d'un coup de main et de force Dantzig à la Pologne ?

Si c'était le cas, l'Angleterre marcherait.

Le gouvernement britannique a expliqué trois fois en 24 heures sa ferme décision de défendre la Pologne contre toute tentative de séparer Dantzig ou le couloir polonais de la Pologne par la violence.

D'abord le porte-parole du gouvernement a renouvelé à la presse l'assurance que l'Angleterre et la France se battraient si la Pologne était forcée de recourir aux armes.

Enfin, on a confirmé officiellement que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie a eu samedi un long entretien avec M. Beck, sur le discours de M. Hitler et qu'à cette occasion il a renouvelé l'assurance que l'Angleterre est prête à soutenir la Pologne par les armes, si ce pays était forcé de faire face à une menace dirigée contre son indépendance.

Que ferait la Russie ?

Concernant les négociations avec l'U. R. S. S., en réponse à plusieurs questions, M. Chamberlain a déclaré lundi après-midi aux Communes :

« Les conversations se poursuivent avec le gouvernement de l'U. R. S. S. Le ministre des affaires étrangères s'est entretenu avec l'ambassadeur d'U. R. S. S. samedi dernier, à son retour de Moscou. Bien que je reconnaisse l'utilité de faire au plus tôt une déclaration à ce sujet, je regrette de ne pas être en mesure d'en dire davantage actuellement ».

Nous allons donc vivre une nouvelle quinzaine angoissante.

—o—

La Roumanie se défendra

—o—

Discourant devant 400 délégués du premier congrès des corporations ouvrières, M. Calinesco a remercié les ouvriers roumains d'avoir abandonné une journée de leurs salaires au profit de l'armée et de faire deux heures supplémentaires par jour dans les fabriques d'armement. Le pays n'épargne aucun sacrifice pour la défense de son indépendance et de son intégrité territoriale. On dit que la presse d'un pays voisin agite des revendications envers la Roumanie, revendications qui seraient appuyées par d'autres puissances étrangères. De pareilles agitations ne facilitent pas les rapports de bon voisinage et d'amitié. Partout notre politique de dignité et de défense de notre intégrité territoriale a trouvé une parfaite compréhension. La Roumanie désire entretenir des relations de bon voisinage et d'amitié avec les pays limitrophes et elle est prête à conclure des accords économiques et culturels. Toute tentative contre notre territoire se heurterait à la plus ferme et à la plus inébranlable résistance. Cette politique est celle du pays tout entier, c'est la politique nationale de la Roumanie.

—o—

A la gloire de l'armée rouge !!!

—o—

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la fête du 1er mai et du grand défilé militaire, le maréchal Vorochiloff a dit notamment : « L'armée de l'U. R. S. S. est une force redoutable, mais elle ne menace personne, à part celui qui oserait franchir le seuil de notre foyer soviétique. Un pareil hôte indésirable ne s'en trouvera pas bien et il sera écrasé. Une seconde guerre impérialiste organisée par le fascisme menace d'envahir le monde entier et elle ne peut pas ne pas inspirer l'effroi et la répulsion aux travailleurs et à tous les hommes honnêtes. Cependant, le seul moyen efficace contre l'extension et l'approfondissement d'un second carnage mondial, le seul moyen, contre son effet destructeur est une véritable force opposée aux agresseurs impudents agissants par des méthodes de chantage.

Nouvelles étrangères

Les vilains drames de famille

—o—

Un drame vient de se produire au hameau de Rapan, à un kilomètre environ de la cité médiévale de Pérouges, non loin de Lyon.

Dans l'une des maisons de cet îlot vivait la famille Maréchal : le père Claude, âgé de 60 ans, exploitant lui-même ses terres. Il aimait boire et cette passion était partagée par l'un de ses fils, Claudius, âgé de 22 ans.

La vie était devenue peu à peu intenable dans le ménage où éclataient des scènes de plus en plus fréquentes et violentes.

Un jour, Mme Maréchal décida de quitter la maison avec ses enfants. Elle alla habiter avec eux à Meximieux, laissant le cultivateur seul au hameau.

Cette séparation avait amené quelque calme; toutefois, la paix n'était pas totale dans la famille car Claudius allait de temps à autre à Rapan pour réclamer de l'argent à son père.

Celui-ci refusait et de nouvelles scènes surgissaient entre eux deux.

De nouveau, Claudius Maréchal voulut réclamer de l'argent à son père ; il trouva la maison fermée.

Mais il savait bien que le cultivateur était à l'intérieur, derrière ses volets clos et qu'il ne voulait pas ouvrir.

— Ouvre-moi ! je sais que tu es là !

Pas de réponse. Claudius insiste, crie, menace.

— Ouvre-moi, sinon je t'y forcerai.

Et ce disant, il frappait aux volets à coups redoublés. Le sexagénaire, restant terré dans sa maison, le jeune homme résolut alors de forcer une fenêtre. Il alla chercher une fourche et, glissant les dents de l'outil dans les panneaux de bois, chercha à les forcer. Mais la fenêtre s'ouvrit subitement. Claude Maréchal surgit, son fusil de chasse au poing et, presque à bout portant, il fit feu sur son fils. Le jeune homme s'écroula en poussant un cri de douleur : la décharge l'avait blessé grièvement. Les voisins étaient accourus.

Le père meurtrier se laissa désarmer sans résistance, pendant que l'on téléphonait au médecin de Meximieux et aux gendarmes de cette localité. Le médecin, devant la gravité des blessures, fit transporter le blessé à l'hôpital de Bourg. Les gendarmes arrêtèrent le père criminel qui a été écroué à la prison Saint-Paul, à Lyon.

—o—

Deux gendarmes allemands en France

Des gardes mobiles français qui patrouillaient le long du Rhin ne furent pas peu étonnés de voir deux gendarmes allemands circuler à bicyclette sur territoire français, à deux kilomètres de la frontière. Interpellés, les deux gendarmes déclarèrent s'être égarés. Comme ils étaient porteurs d'appareils photographiques, ils furent gardés en attendant le résultat de l'enquête.

—o—

Le consul d'Allemagne et sa femme tués en Tunisie

Le consul d'Allemagne à Tunis, le baron Marschall von Bieberstein et Madame sont décédés des suites d'un accident d'automobile qui s'est produit pendant la nuit.

—o—

Nouveaux Weidmann

—o—

Au cours de son premier interrogatoire, Saunier a déclaré en ce qui concerne l'assassinat de M. Jaudon à Ecully, Rhône, France, le 19 avril :

« C'est Deveau qui m'a indiqué le coup. Il m'a dit au début du mois d'avril : « Je connais un vieux grand-père qui a des sous et qui est un peu fou. Il a au moins 10,000 francs chez lui. C'est une belle affaire ».

« Je lui ai répondu que j'acceptais à condition qu'on ne tue pas et qu'il n'y ait qu'un vol, mais Deveau me déclara : « Tu veux donc qu'il nous livre à la police ».

Saunier a expliqué aux policiers que c'est bien Deveau qui s'empara d'une barre de fer et frappa à plusieurs reprises le malheureux homme. Et c'est sans émotion que Saunier poursuit :

« La victime râlait encore. Deveau me dit : « Mets-lui en un grand coup sur la figure ». Mais je me suis « dégonflé ».

Au sujet de l'assassinat du rentier François Puillat et de sa belle-mère, Mme Dorillat, Saunier a fait encore un récit qui par beaucoup de points diffère de celui de Deveau.

Avec un cynisme révoltant, Saunier déclare que c'est également son camarade qui tua sauvagement Puillat et Mme Dorillat.

Nouvelles suisses

De la dépréciation des propriétés sises à la frontière suisse

—o—

Le Tribunal fédéral vient de rendre une décision particulièrement importante pour les cantons situés à la frontière suisse.

Le propriétaire d'un bien-fonds sis au bord du Rhin, à la frontière nord du canton d'Argovie, s'est vu enlever par la Confédération une parcelle de terrain pour la construction d'un des ouvrages fortifiés érigés récemment pour la couverture de notre pays. Dans la procédure d'expropriation, le propriétaire réclama non seulement le prix du terrain qu'il était obligé de céder à la Confédération, mais encore une indemnité pour la moins-value du restant de son bien-fonds. Il faisait valoir que la proximité immédiate du fortin dépréciait considérablement sa propriété parce qu'elle créait un danger particulièrement grand.

Le Tribunal fédéral, saisi de l'affaire après prononcé de la commission d'estimation, a re-

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Mercredi 3 mai. — 10 h. 10 Emission radioscolaire. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Concert. 18 h. Emission pour la jeunesse. 19 h. 15 Micro-Magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Peer Gynt. 21 h. 30 Les difficultés de la circulation. 22 h. La demi-heure des amateurs de jazz-hot.

BEROMUNSTER. — 6 h. 30 Gymnastique. 6 h. 50 Disques. 7 h. 05 Communiqués. Nouvelles. 12 h. Disques. 12 h. 30 Nouvelles. 12 h. 40 Concert. 13 h. 20 Disques. 16 h. Disques. 16 h. 30 Pour Madame. 17 h. Concert varié. 18 h. Pour la jeunesse. 18 h. 30 Chants hébraïques. 19 h. Causerie. 19 h. 30 Nouvelles. 19 h. 40 Cours d'italien. 20 h. 10 Radio-orchestre. 20 h. 40 Chronique mondiale. 21 h. 40 Concert.

58 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LE PLUS BEAU NOM DU MONDE

DEUXIEME PARTIE

I

La marquise Yolande de Vindrac-Latour referma lentement le volume usagé dans lequel elle avait coutume, depuis de très longues années, de faire, chaque jour, une lecture pieuse, et, s'étant signée dévotement — car cette lecture était pour elle une manière d'oraison — elle s'approcha de la haute fenêtre en boiseries sculptées et l'ouvrit d'une main impatiente. Sa belle tête aux cheveux de neige se pencha au dehors ; une minute ses yeux inspectèrent le parc, les allées sablées, et jusqu'à la route proche, et n'apercevant rien de ce qu'elle cherchait, elle rabattit nerveusement les volets, et retournée vers son bureau, assise dans le lourd fauteuil de chêne où elle se plaisait à enfouir ses heures de paresse et de repos, elle appuya par deux fois sur un timbre et attendit.

Presque aussitôt une femme de chambre correcte entr'ouvrit la porte :

— Madame a sonné ? Que désire madame ?

— Priez Mlle Christiane de venir me parler.

— Bien, madame.

— Ou Mlle Eve-Marie, si ma petite-fille n'est pas là.

— Je crois qu'elles sont toutes deux dans leur chambre.

— En ce cas, prévenez-les tout de suite.

La marquise Yolande fut seule de nouveau. Son regard, qui en dépit de l'âge n'avait rien perdu de sa vivacité d'antan, se posa sur un grand portrait peint à l'huile, qui tenait tout un panneau du mur. Il représentait un beau jeune homme de 25 ans à peine, à la souple chevelure ondée, aux langes yeux pleins de rêve, au sourire mélancolique.

— Hervé... soupira la vieille dame, Hervé mon pauvre petit.

En abolissant d'un effort de mémoire une vingtaine d'années écoulées, elle se revit, un matin semblable, dans cette même pièce, attendant son petit-fils qu'elle venait de faire appeler. A cette époque, Hervé de Vindrac-Latour venait à peine de passer sa majorité. Il avait accompli son service militaire, et la marquise s'inquiétait de l'amour trop tendre qu'il paraissait éprouver pour sa petite amie d'enfance, Lise-Marie Dotin.

Elle cherchait à couper court à cette idylle en séparant les deux jeunes gens. Et ce matin-là, elle s'apprêtait à imposer à Hervé un brusque départ pour Paris, où ses cousins, les Vindrac le réclamaient.

En vérité, toutes ces choses étaient présentes à sa mémoire comme si elles dataient seulement d'hier.

Elle se rappelait de la brusque colère d'Hervé,

Elle se rappelait la brusque colère d'Hervé,

lui, si doux d'habitude, il s'était laissé aller à des paroles dures, presque cruelles, et elle avait su qu'en essayant de le détacher de Lise-Marie, elle l'atteignait en plein cœur.

— Mon enfant chéri, soupira-t-elle de nouveau, tu n'as pourtant pas été trop malheureux...

De ce que sa destinée avait été tout autre qu'il ne l'avait rêvée, il ne s'ensuivait pas cependant qu'elle eût été privée de joie. Car, enfin, séparé de Lise-Marie, que Mme de Vindrac-Latour avait adroitement mariée au docteur Ravel, il avait trouvé en sa cousine Gisèle une femme charmante, attentionnée et éprise de lui jusqu'à la folie.

Si éprise — pauvre petite Gisèle ! — qu'elle n'avait pu survivre à sa mort. Elle était partie, laissant à la grand'mère, toujours debout, malgré les coups répétés du destin, une enfant fragile, née dans l'angoisse et la douleur.

Et que serait-elle devenue, cette toute petite Christiane, si Lise-Marie, dont la guerre de 1914 avait fait, hélas ! une veuve, n'avait accepté d'élever, en même temps que sa propre fille, la fille de cet Hervé qu'elle avait si tendrement chéri ?

— Mon Dieu, songeait la marquise Yolande, si toutes ces années écoulées n'étaient qu'un songe! un songe, le mariage de Gisèle et d'Hervé, celui de Lise-Marie et de Pierre Ravel, un songe la guerre et son honneur. Si, me réveillant d'un coup, j'allais revoir là, sur le seuil, mon petit-fils bien-aimé ? S'il allait encore me dire...

— Vous m'avez fait appeler, grand'mère ?

Une voix claire venait de prononcer ces mots ; la marquise Yolande tressaillit. N'était-ce pas cette phrase même qu'Hervé avait prononcée jadis ? Mais, hélas ! ce n'était pas lui qui, en ce clair matin, se tenait là, devant la porte, soulevant d'un bras le velours de la tenture. Il n'y avait, à la même place, qu'une jeune fille, grande et souple, une belle jeune fille au front altier, au visage volontaire, dont les magnifiques yeux noirs étincelaient.

(A suivre)

fusé à l'exproprié l'indemnité pour la moins-value. Il considère que ce n'est pas la proximité de la fortification mais la proximité de la frontière elle-même qui diminue la valeur des terrains sur le marché des transactions immobilières. Toutes les propriétés sont donc touchées et non pas seulement celles dont une partie est expropriée pour la construction d'ouvrages militaires.

—o—

Une collision de motocyclistes fait quatre blessés

—o—

Une grave collision est survenue lundi à 17 h. 45 sur la route d'Anières, entre Collonges et Corsier, non loin de Genève. Une moto solo montée par M. Gaston Moser, monteur, demeurant 11 rue du Jeu de l'Arc, rentrait sur Genève. Sur le siège arrière avait pris place l'amie de M. Moser, Mlle Solange Maillart, 21 ans, employée, demeurant rue de la Croix d'Or. La machine arrivait au virage de la Gabiule lorsque le conducteur voulut ralentir son allure ; mais son pied ayant glissé sur la pédale du frein, M. Moser fit déporter son véhicule sur la gauche. A ce moment arrivait en sens inverse un side-car que pilotait M. Louis Gaillepand, 21 rue du XXXI-Décembre. Dans le side avait pris place Mlle Humel, demeurant 6 rue Bautte. Le choc des deux véhicules fut très violent, Mlle Maillart passa par dessus M. Moser et vint retomber dix mètres plus loin, la tête la première au milieu de la voie du tram. Les quatre personnes étaient toutes blessées plus ou moins gravement. Elles furent descendues à la permanence de la rue Rousseau, à Genève, où elles reçurent des soins. Mlle Maillart, qui souffrait d'une fracture du crâne, fut ensuite conduite à l'Hôpital. M. Faller, inspecteur des autos, a ouvert une enquête avec le sous-brigadier Roulin, de la brigade de circulation. Il en résulte évidemment que seul M. Moser peut être rendu responsable de cette collision. Les deux véhicules, complètement hors d'usage, ont été remorqués dans un garage de Vésenaz.

—o—

Une résolution des Jeunes Travailleurs

Le Congrès romand des Jeunes Travailleurs, réuni à La Chaux-de-Fonds, après avoir examiné sous ses divers aspects le problème de la main-d'œuvre nationale :

demande aux autorités fédérales de couper court à l'arrivée de nouveaux contingents de travailleurs étrangers qui viennent concurrencer la main-d'œuvre du pays ;

demande que les travaux publics fédéraux, cantonaux et communaux ne soient confiés qu'à des entreprises employant du personnel suisse ;

s'élève avec force contre l'emploi abusif de la main-d'œuvre féminine dans les usines de munitions, alors que 51,000 étrangènes occupent encore des places en Suisse dans le service de maison ;

réclame de toute urgence des mesures garantissant à tous les citoyens appelés sous les drapeaux qu'ils n'auront à en subir aucun dommage matériel et qu'ils conserveront leur situation professionnelle.

Le Congrès insiste en outre pour que ceux qui sont appelés à devenir sous-officiers ou officiers soient certains de le faire sans encourir des conséquences matérielles qui mettraient obstacle au recrutement des cadres de notre armée de milices.

—o—

Les morts

On annonce le décès, à l'âge de 73 ans, de M. Camille Droz, l'herboriste des Geneveys-sur-Coffrane, Neuchâtel, où il était établi depuis 1900.

—o—

Petits vols à Lausanne

Lundi, entre 13 et 16 h. 30, pendant le défilé du cortège, on a pénétré dans les bâtiments de la F. O. B. B. situés sous le Cercle ouvrier, à la Place Chauderon. On s'est introduit dans le bureau de réception et dans celui de l'administrateur en ouvrant — au moyen d'une fausse clef, probablement — la porte de la salle d'attente.

Des meubles ont été fouillés, mais, apparemment, rien n'a été emporté.

— Lundi, lors du passage du cortège du 1er mai, une dame, qui se trouvait à Bel-Air, constata, soudain, que sa sacoche était ouverte et que son porte-monnaie, contenant environ 75 fr., avait disparu.

— Une autre dame, qui assistait également au passage du cortège au bas de la rue St-François, a été frustrée de son porte-monnaie contenant environ 17 francs, des clefs, des timbres d'escompte, etc.

Poignée de petits faits

✶ M. Hitler fait pleuvoir les récompenses sur les hommes qui ont livré leur pays. M. Konrad Henlein a été nommé préfet d'empire pour le territoire des Sudètes. Il avait jusqu'ici les fonctions de commissaire du Reich pour cette région.

M. Seyss-Inquant, préfet d'empire pour l'Autriche, a été nommé par M. Hitler ministre du Reich, sous réserve de détermination ultérieure de son ressort.

✶ Le roi Zogou, la reine Géraldine, le prince héritier, les princesses et leurs suites sont partis pour Stamboul, Turquie.

✶ On apprend que le roi d'Italie aurait adressé au roi d'Egypte une lettre personnelle donnant des assurances touchant les intentions amicales de l'Italie envers l'Egypte. Le message viserait à dissiper les appréhension éventuellement suscitées par des rumeurs concernant des préparatifs militaires en Libye.

✶ Le Grand Conseil vaudois s'est réuni lundi après-midi pour sa session ordinaire de printemps.

Il a désigné comme président pour une année M. Marius Meylan-Lugrin, député radical du Cercle du Chenit.

Le Grand Conseil a renvoyé au préavis d'une commission une motion invitant le Conseil d'Etat à examiner sans retard la situation des cafetiers et restaurateurs du canton.

✶ Les évêques catholiques irlandais publient un manifeste protestant contre la conscription.

✶ De nombreux tracts ont été distribués dans toute la Palestine disant que la religion musulmane compte sur d'autres défenseurs que ceux des pays totalitaires et demandant que Mussolini renonce au titre de protecteur de l'Islam.

✶ Le sous-directeur des mines de Guanajuato Consolidated, au Mexique, l'Américain Oscar Lampe, a été enlevé par des bandits. Ils réclament une rançon de 13,000 dollars pour sa libération.

Nouvelles locales

Parasites de plantes cultivées

Chaque année les insectes et champignons parasites causent des dommages considérables aux cultures et déterminent des pertes très lourdes.

Nous rappelons aux intéressés, agriculteurs, vignerons, arboriculteurs, maraîchers et amateurs divers, que nous sommes à leur disposition pour la détermination de tous parasites et l'indication des procédés de lutte les plus rationnels. Il suffit de nous adresser, bien emballé, un échantillon de la plante malade, si possible avec l'auteur des dégâts.

Ce service de renseignement est gratuit.

Les parasites de la vigne, des arbres fruitiers, des plantes potagères, des plantes horticoles et d'ornement doivent être adressés à la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles, Montagibert, à Lausanne.

—o—

Les rabais spéciaux de grande distance pour les voyages d'écoles à l'Exposition nationale

Comme chacun le sait, les taxes pour écoles représentent déjà une réduction de 40 à 60 % sur les tarifs normaux des entreprises de transport suisses. Ces taxes ont été encore réduites de 30 pour cent, quelle que soit la distance parcourue, pour les écoles allant visiter l'Exposition nationale. Cependant, malgré la forte diminution des frais de voyage qui découle de cette faveur, il s'est révélé que pour les écoliers des régions très éloignées de Zurich, le coût du transport était encore trop élevé et rendait en partie difficile la visite de l'Exposition par des classes.

A la suite d'efforts soutenus des chemins de fer fédéraux, on est arrivé à la dernière minute à remédier à cette situation si peu satisfaisante. C'est ainsi qu'une faveur spéciale, sous forme d'une nouvelle réduction, sera accordée aux écoles qui auront un long déplacement à faire pour se rendre à Zurich, **de sorte que pendant la saison d'été 1939 le tarif pour écoles permettra aux écoliers, dans une mesure encore inconnue jusqu'ici, d'apprendre à mieux connaître notre pays.**

Cette dernière mesure a pu être prise grâce au crédit que le Département fédéral des postes et chemins de fer a alloué pour des raisons d'ordre national. Ce secours a permis aux entreprises de transport d'abaisser davantage encore les taxes afférentes aux longs parcours du tarif pour écoles et de supporter plus facilement la diminution de recettes résultant de cette nouvelle concession. On est parvenu d'autant plus aisément à cette solution que les autorités scolaires des cantons de Zurich, Argovie et Zoug se sont offertes spontanément à renoncer, dans un rayon de 30 km. autour de Zurich, à la réduction de 30 % déjà accordée, en faveur des écoles des contrées éloignées.

Les nouvelles dispositions tarifaires prévoient donc pour les longues distances une réduction supplémentaire, qui s'applique à partir de 5 fr. 50 pour les premier et deuxième degré d'âge et de 7 fr. pour le troisième degré. En d'autres termes, cette réduction supplémentaire commence à déployer ses effets pour les voyages de 165 km. et plus et atteint son maximum à 225 km. A titre d'exemple, le voyage de Chiasso à Zurich ne coûtera que 5 fr. 80 au lieu de 7 fr. 70 pour le deuxième degré d'âge (12 à 15 ans) et 7 fr. 35 au lieu de 9 fr. 75 pour le troisième degré (au-dessus de 15 ans). **Grâce à cette nouvelle baisse de taxes accordée pour les longs parcours, les écoles des Grisons, du Valais et de la Suisse romande bénéficieront également de prix fortement réduits.**

Dans cet ordre d'idées, il convient de rappeler, **que pendant toute la durée de l'Exposition les jeunes gens de 12 à 16 ans ont également droit à la demi-taxe ;** cette mesure doit spécialement faciliter aux familles la visite de l'Exposition. (Comm.)

—o—

Des diplomates à Sion

Plusieurs membres du corps diplomatique attachés aux délégations de Berne sont arrivés à Sion pour une bref séjour. Ils ont visité l'Ecole cantonale d'agriculture à Châteauneuf où on leur réserva le meilleur accueil.

—o—

Ceux qui s'en vont

On a enseveli hier à Vissoie M. Louis Zuffereyrey, de Fang, à l'âge de 88 ans. Il était très connu et unanimement apprécié dans la région.

—o—

A la Société protectrice des animaux

Les délégués des sections romandes de la société suisse pour la protection des animaux ont tenu leurs assises annuelles sous la présidence de M. Van Muyden.

L'Union suisse alémannique était représentée par son président, M. le Dr Egger, de Soleure, et M. Charles Herzig, de Berne.

Il est question de créer un organisme central qui unisse mieux que par le passé les deux fédérations.

On entendit une causerie instructive de M.

Commune de Sion

Masques à gaz pour la population

Les commandes de masques à gaz peuvent être consignées au magasin des Services Industriels (bâtiment des Rochers).
Prix du masque Fr. **16.-.**

profitez du tabac... KENTUKY gros paquet 40 ct FABRICANT HENRI WEBER

Il est temps d'assurer vos cultures contre la grêle !

Les sociétaires, qui n'ont pas résilié leur assurance en 1938, sont tenus de la renouveler. La couverture préalable du risque sur la base de l'assurance de l'année dernière cesse le 20 mai. Sociétaires, faites donc votre police à temps !

Société suisse d'assurance contre la grêle, Zurich
Mutuelle - 84.000 membres - Réserves : Fr. 9,6 millions

Foires de Sion

L'Administration communale de Sion informe la population que, vu l'arrêté du 25 avril 1939 rétablissant les foires dans le canton, les foires de printemps auront lieu les **6, 13 et 27 mai et le 3 juin.**

GAY GAY Pichard & Lugrin Genève
sera à **ST - MAURICE**
les **1er et 3me vendredis du mois** *de 9 à 12 h. à la* **Droguerie DIDAY**

VOS BELLES BOUCLES D'ENFANT...

vous n'en étiez pas peu fier et toute la famille les admirait...
Pour vos dents, vous n'avez cessé de faire usage de SERODENT — et vous les avez conservées.
Pour vos cheveux, pourquoi ne pas avoir employé la CANADOLINE?
Essayez aujourd'hui même, sous sa forme de lotion ou de gelée, cette merveilleuse préparation à base de pétrole. Vous la trouverez dans toutes les bonnes maisons.
Prix de la lotion: frs. 2.25; 3.25 & 5.—
Prix de la gelée en tube: fr. 1.50

EFFEUILLEUSES
deux sont demandées. Faire offres à Aloys Delévaux, à Gilly sur Rolle.

Je cherche pour un café de campagne
jeune fille
sérieuse, 20 à 25 ans, pour aider au ménage et servir au café. Gage à convenir.
S'adresser au Nouvelliste sous M. 1720.

On cherche de suite une
jeune fille
de 15 à 18 ans, pour aider au jardin et au ménage. Vie de famille. S'adr. à Madame Aline Stettler, Crébelley, Vd.

On désire placer comme
apprentie coiffeuse
jeune fille honnête et sérieuse, dans bon salon. De suite ou date à convenir.
S'adresser au Nouvelliste sous L. 1719.

Pour entretenir, colorer et faire briller vos planchers de sapin
Mordant Buffle
Brun, jaune et rouge, en boîtes de fr. 2.- et 3.60

Chalet
On cherche dans le Bas-Valais pour le 15 juillet à fin août (alt. 1.200 m.) chalet de 5-7 lits. — Offres à F. May, ingénieur, Vallorbe.

PORTIER
demandé à l'Hôtel Belmont, Av. Jurigoz 8, Lausanne.

Bureau de placement
Marg. Ramony, Martigny-Bourg
Téléphone 6.14.30
cherche pour de suite : 10 bonnes à tout faire, garçons de cuisine.

HOTEL de montagne
à 1200 m. à vendre ou à louer pour cause imprévue, sur grand passage, très bien construit et meublé, café-restaurant, garage, eau, lumière électrique, vastes dépendances. Facilité de payement.
Faire offres par écrit sous P. 3060 S. à Publicitas, Sion.

le Dr Mariétan sur l'influence bonne ou mauvaise attribuée à divers animaux.

Au banquet, M. Kuntschen, président de la ville de Sion, félicite les sociétaires d'accomplir une œuvre humanitaire et généreuse.

—o—

Les bons exemples

—o—

On nous écrit de Martigny :

Il nous revient que le directeur du Casino-Etoile de Martigny, dans un joli geste qui l'honore grandement, a renoncé spontanément à toute location de la salle pour la conférence de M. de Reynold.

Ce bon exemple mérite d'être suivi ailleurs.

Souvent, des hommes de talent et des vedettes ont dû renoncer à se produire dans l'une ou l'autre de nos localités en raison des prix exhorbitants des locations.

La générosité du directeur du Casino-Etoile vaut un bon point.

—o—

Commission cantonale pour le service ménager

Sur l'initiative du service des apprentissages, une commission cantonale a été constituée, pour parer à la pénurie d'employées de maison. Elle est composée de Mlle Marie Dellacoste, à Monthey ; Mmes Penrig-Morand, à Martigny ; V. de Werra et W. Amez-Droz, à Sion ; Mlle Joséphine Briguet, à Sierre ; Mmes Hallenbarter et Meyer, du Haut-Valais. Une première séance a eu lieu vendredi dernier à l'Hôtel du Gouvernement, séance ouverte par les paroles de bienvenue de M. le conseiller d'Etat Pitteloud.

D'entente avec le Département fédéral de l'économie publique, différentes mesures sont envisagées pour procéder au recrutement de la main-d'œuvre, destinée à remplacer les milliers d'Allemandes qui regagneront leur patrie au mois de juin. L'innovation la plus intéressante est certainement le projet des examens à faire subir aux futures candidates, examens à la suite desquels un certificat officiel sera délivré aux jeunes filles ayant prouvé leurs aptitudes professionnelles. Des cours rapides seront organisés pour les autres. L'introduction de l'apprentissage ménager a été examiné et la collaboration de l'Association de protection de la jeune fille sollicitée, afin que le placement du personnel qualifié s'effectue avec le maximum de garanties. Le programme de la commission comporte, en outre, l'amélioration progressive des conditions de travail.

—o—

CHALAIS. — Cinquantenaire et 44ème Festival des Musiques du Valais central. — Dimanche 7 mai prochain Chalais recevra les 18 sociétés de musiques du Valais central. Les préparatifs vont bon train. La grande cantine couverte est en partie dressée, les décorations ont commencé. Il suffit qu'il fasse beau temps pour que tous les visiteurs qui viendront à cette grande manifestation populaire et musicale soient assurés de passer une agréable journée. Ils verront se dérouler un programme captivant. Le dimanche matin, outre la répétition et l'exécution des morceaux d'ensemble, un grand cortège parcourra les rues des villages de Réchy puis Chalais. L'après-midi ils assisteront au concert des sociétés très attrayant cette année du fait que chaque société s'est préparée avec un soin particulier à l'occasion du jubilé.

Venez donc nombreux à Chalais dimanche prochain vous y trouverez tous votre compte. Vous oublierez pour un jour vos soucis car des manifestations comme celle de dimanche sont un défi à la lutte déchaînée sur le monde. Elles prouvent que nous voulons avant tout la vie et surtout qu'elles sont un dérivatif dont chacun de nous a besoin pour mener à bien l'âpre bataille de l'existence.

Venez tous ! afin d'assurer le succès de ce jubilé, ce sera l'hommage de tous à la mémoire des précurseurs de l'art musical dans le Valais central.

—o—

GRANGES. — Corr. — Devant une centaine de personnes a eu lieu une démonstration de la nouvelle bombe extinctrice «Ignis» qui offre certains avantages, de prix, de sûreté et de rapidité, ainsi que le démontrent les expériences. Les chimistes du laboratoire Ignis n'ont pas cherché à épater le public présent par un étouffement rapide du feu de bois, mais bien à démontrer et à prouver l'effet de chaque bombe lancée simultanément sur celui-ci, essais concluants. M. Gollut, commandant de la Police cantonale, honorait de sa présence les démonstrateurs ainsi que les autorités de Granges et des communes environnantes.

M. R.

—o—

ST-MAURICE. — Colonie de vacances. — L'Oeuvre de la Colonie de vacances de St-Maurice recevra, à Mex, comme ces années dernières, les enfants désireux de bénéficier d'un séjour en montagne pendant les grandes vacances.

Le mois de juillet est réservé aux garçons et le mois d'août aux filles.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 juin par Mmes Denyse Bertand et Anne Pignat.

Commission scolaire.

Le roi des Belges en Suisse

BALE, 2 mai. — Mardi de bonne heure le roi Léopold III de Belgique est arrivé par le train en gare de Bâle. Il voyage dans le plus strict incognito et se rend en Suisse à une destination inconnue.

Service télégraphique et téléphonique

La Belgique, terre inviolable

—o—

BRUXELLES, 2 mai. — Dans un discours prononcé au cours de l'assemblée générale de la Société de l'Ordre Léopold, M. A. Devèze, ministre de l'Intérieur, a défini la position internationale de la Belgique. Il a rappelé les modifications de la situation internationale européenne qui ont amené la Belgique à adopter une politique d'indépendance après le discours royal du 14 octobre 1936. Après en avoir exposé les grandes lignes, M. Devèze a déclaré : Ainsi Locarno se trouve remplacé par une position infiniment meilleure dans laquelle satisfaisant vis-à-vis de nous-mêmes à nos obligations nationales, satisfaisant aussi vis-à-vis de tous nos voisins à nos obligations internationales, nous demeurons juridiquement — en cas de guerre européenne — une terre inviolable placée à la fois sous la sauvegarde de notre armée et de l'engagement d'honneur pris conjointement par les puissances voisines.

—o—

L'amitié germano-hongroise

—o—

BERLIN, 2 mai. (D. N. B.) — La visite officielle des hommes d'Etat hongrois a pris fin aujourd'hui. Au cours des entretiens du comte Teleki, président du Conseil hongrois et du comte Csaky, ministre des affaires étrangères de Hongrie avec le chancelier Hitler, M. von Ribbentropp, le maréchal Gœring et le ministre du Reich, M. R. Hess, tous les problèmes qui intéressent actuellement l'Allemagne et la Hongrie ont été discutés en toute franchise. L'examen de la situation européenne a permis de constater le complet accord des points de vue allemand et hongrois.

La visite des hommes d'Etat hongrois fut également l'occasion d'un renforcement de l'amitié germano-hongroise.

—o—

Mr Gafenco au Vatican

CITE DU VATICAN, 2 mai. (Havas.) — Le Pape Pie XII a reçu M. Gafenco, ministre des affaires étrangères de Roumanie, accompagné de l'ambassadeur de Roumanie près le Saint-Siège. L'audience a duré trois quarts d'heure après quoi M. Gafenco a rendu visite à Mgr Maglione. Un déjeuner a ensuite été offert à l'ambassade de Roumanie auquel le cardinal Maglione a pris part.

—o—

L'incident du drapeau

—o—

LUGANO, 2 mai. (Ag.) — Le consulat italien donne la version suivante de l'incident qui s'est produit sur le lac de Lugano : « Après une enquête rigoureuse accomplie par les autorités royales de Porlezza, il ressort, et ceci est établi sur la base de nombreux témoignages précis, que le 21 avril dernier, à 17 h. environ, alors que le bateau « Italia », qui avait pris à bord une société italienne, quittait le môle de Porlezza, un fort coup de vent précipitait la poupe du bateau contre un piquet du môle, recouvert de tôle, ce qui provoqua la déchirure du drapeau suisse. Aucune responsabilité et aucune intention dolosive ne peuvent donc être imputées aux passagers. »

—o—

Le pic Lassen se met à cracher

—o—

NEW-YORK, 2 mai. (D. N. B.) — L'unique volcan encore en activité des Etats-Unis, le pic Lassen, à 3150 mètres d'altitude, situé en Californie, a rejeté une énorme masse de fumée noire. Les sismologues interprètent ce phénomène comme le signe avant-coureur d'une éruption volcanique possible, d'autant plus que depuis la fin de mars de nombreuses secousses sismiques ont été ressenties le long de la côte de Californie. La dernière éruption du pic Lassen date de 1914-15.

—o—

Le Simplon

—o—

GENES, 2 mai. — La délégation internationale italo-suisse pour le chemin de fer du Simplon s'est réunie à Gênes pour sa session de printemps. Les délégués qui, à titre exceptionnel, étaient convoqués en Italie ont été reçus par le ministre des communications venu expressément de Rome et par le directeur général des chemins de fer.

—o—

L'administration des arsenaux de Berne

BERNE, 2 mai. — Le major Gysler, officier d'instruction de l'infanterie, a été nommé administrateur des arsenaux fédéraux à Berne.

Le Congrès eucharistique d'Alger

—o—

ALGER, 2 mai. (Havas.) — Pavoisée aux couleurs françaises et pontificales, Alger est prête pour le congrès national eucharistique.

Déjà, la capitale de l'Afrique du Nord est envahie par des pèlerins dont le plus grand nombre n'arrivera pourtant qu'après le cardinal légat de la métropole. Une dizaine de milliers de participants sont attendus.

D'Afrique même, les pèlerins ne cessent d'affluer ; non seulement les diocèses d'Afrique du Nord sont abondamment représentés, mais encore l'Afrique noire a délégué un bon nombre de fidèles, parmi lesquels des prêtres indigènes.

—o—

Un triste bilan terroriste

—o—

JERUSALEM, 2 mai. (Havas.) — L'activité terroriste pendant le mois d'avril se chiffre à : quarante et un Arabes, 14 Juifs et 5 Anglais tués, 26 Arabes, 23 Juifs et 7 Anglais blessés. En outre, il y a eu 60 agressions contre les colonies juives, quatre incendies sur le pipeline. 950 personnes furent arrêtées, 35 déférées au tribunal militaire dont trois condamnées à mort — deux furent graciées —. D'autre part, on a perquisitionné dans 110 villages où l'on saisit 212 fusils, 40 revolvers, 11,630 cartouches, 500 détonateurs, 43 bombes, etc. Néanmoins à la fin d'avril, on peut constater une certaine amélioration.

Violents combats au mont Carmel

HAIFFA, 2 mai. — De graves incidents imputables au terrorisme se sont produits dans la matinée à Haïffa et les environs. Huit rebelles ont livré un violent combat contre les troupes britanniques aux environs du mont Carmel. Les insurgés étaient conduits par un nouveau commandant, le chef Abou Backer, dont ce fut le premier contact avec les forces militaires depuis la réorganisation des bandes insoumises. Après une tentative d'encerclement de Nazareth avec pour objectifs des résidences des membres de la famille arabe Farhoum, famille favorable à l'entente anglo-arabe en Palestine, les insurgés prirent d'assaut deux maisons appartenant à la famille et les incendièrent ainsi que plusieurs bureaux gouvernementaux. Une femme arabe fut tuée et une religieuse blessée. Un jeune garçon membre de la famille fut enlevé. Les insurgés se retirèrent au bout de deux heures, poursuivis par la police et la troupe qui leur infligèrent des pertes sérieuses. Les autorités ont repris la situation complètement en main et préparent des mesures de représailles les plus sévères. En premier lieu un couvre-feu de 48 heures a été ordonné. Le directeur d'un journal d'Haïffa, notoriété très connue de la ville, a été assassiné dans la matinée sur la place du marché.

—o—

La Pologne ne cédera jamais

—o—

NEW-YORK, 2 mai. (Havas.) — Au cours d'une visite à New-York, le comte Potocki, ambassadeur de Pologne à Washington, a déclaré :

« La Pologne n'est pas la Tchécoslovaquie... Toute action du Reich contre Dantzig sera considérée par Varsovie comme un casus belli. »

Se référant à la demande du chancelier Hitler d'une bande de territoire traversant le couloir polonais, le comte Potoki a ajouté : « La seule explication de cette demande est le désir de l'Allemagne de couper la Pologne de la mer et de diminuer son indépendance économique et, probablement, politique ».

L'ambassadeur a souligné que la Pologne est prête à négocier la question de Dantzig, mais qu'elle ne cédera jamais à la force.

« La Pologne, a-t-il dit, ne sera pas intimidée par des actions unilatérales. »

—o—

Le tremblement de terre du Japon

—o—

TOKIO, 2 mai. (Ag.) — D'après un rapport de l'Agence Domei, le tremblement de terre qui s'est produit dans le nord-ouest du Japon a fait 18 morts. On compte en outre 7 manquants et 27 personnes plus ou moins grièvement blessées. 572 maisons ont été entièrement détruites et 1007 partiellement. D'autre part, 8 maisons ont été incendiées. Le foyer du tremblement de terre se trouve dans la mer du Japon, à 30 km. de l'embouchure du fleuve Yoneshiro, district d'Akita. C'est la presqu'île d'Ojika qui a le plus souffert. D'une manière générale l'étendue des dégâts est connue, sauf pour la localité de Toga, dans la presqu'île d'Ojika, d'où l'on est sans nouvelles à la suite de l'interruption des communications. La ville d'Akita, capitale du district du même nom, n'a que peu souffert.

A Funakawa, ville située sur la côte sud de la presqu'île d'Ojika, sept maisons ont été détruites par le feu et trois des locataires sont manquants. Dans le village d'Haraido, sur la côte ouest, les 500 maisons sont plus ou moins endommagées. Cependant une seule personne a été tuée. Le village de Geriai, au nord d'Haraido, a été particulièrement éprouvé par le séisme ; 259 maisons se sont effondrées et 160 autres ont subi d'importants dégâts. Quatre personnes ont péri dans la catastrophe et beaucoup d'autres ont été blessées.

—o—

Les expulsions d'Allemands

BERLIN, 2 mai. (D. N. B.) — Le « Vœlkische Beobachter » écrit à propos de l'expulsion d'Allemands de Grande-Bretagne, que les groupes nationaux-socialistes en Angleterre se sont comportés loyalement et correctement et que les allégations de la presse anglaise les accusant d'exercer la contrainte et l'espionnage sont sans fondement. Les organisations locales du parti nazi, la Ligue des femmes et le Front du travail, comme le gouvernement britannique le sait d'ailleurs, sont inoffensives. L'expulsion n'est pas autre chose « que la dévotion du gouvernement britannique à la populace marxiste et à ses partisans d'extrême-droite ».

Chronique sportive

FOOTBALL

La grande journée de Vernayaz

On nous informe que l'horaire de la manifestation annoncée pour le 7 mai sur le terrain du F. C. Vernayaz, se présentera comme suit :

A 13 h. 30, première finale des Juniors A entre Lausanne I, actuel champion romand et Sierre I.

A 15 h. 15, barrage pour l'ascension en série supérieure et quart-de-finale de Quatrième Ligue entre St-Maurice I et Martigny II.

Deux rencontres passionnantes, que nul sportif de la région ne voudra manquer !

—o—

Finales du 3ème Championnat valaisan aux engins

Cette manifestation s'est déroulée dimanche dernier, à Sion, dans la coquette salle de gymnastique de la Maison d'Ecole des garçons, en présence d'un nombreux public qui a vivement applaudi les prouesses de nos gymnastes. Noté parmi les spectateurs M. le conseiller d'Etat Fama, président du Conseil d'Etat ; M. le directeur de l'Ecole normale, accompagné d'un bon nombre de ses élèves ; M. Hubert, insp. cant. de gymnastique ; M. le capitaine Studer, directeur de l'Arsenal ; M. Emile Boll, membre honoraire de la Société fédérale de gymnastique ; M. Ernest Sidler, président de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique, etc. Le jury était formé par MM. Knabenhans (Viège), Faust (Sierre), Bonvin (Sion), Udrisard (Saxon) et Renaud (Monthey).

La manifestation a débuté par une courte allocution de M. S. Antonioli, président d'honneur de l'Association cantonale valaisanne des gymnastes à l'artistique. Puis M. Aug. Schmid, président de la section locale a présenté les gymnastes finalistes du championnat au public. A l'issue des concours, M. Sidler, président de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique, a félicité les gymnastes pour leur belle tenue et le beau travail fourni. Aux applaudissements de la salle, le porte-parole des gymnastes valaisans a ensuite remis une superbe gerbe d'œillets au grand vainqueur du championnat, M. Arthur Gander, de Chippis, qui entre-temps a quitté le canton pour occuper une place de maître de gymnastique dans le canton du Tessin.

M.

Voici le palmarès de cette intéressante compétition :

A. Groupes : 1. Chippis 499,47 points (Challenge Antonioli) ; 2. Sion 491,27 ; 3. Viège 475,82.

B. Individuels :

1. Gander, Chippis 176,40 points ; 2. Mosiman, Sion, 172,92 ; 3. Landry, Chippis, 170,71 ; 4. Berger, Viège, 168,86 ; 5. Mora, Sion, 164,08 ; 6. Delseth, Monthey, 162,56 ; 7. Luy, Monthey, 157,66 ; 8. Heinzmann Viège, 156,91 ; 9. Taverna, Sion, 154,47 ; 10. Veuthey, Saxon, 154,40 ; 11. Luscher Chippis, 152,36 ; 12. Gerber, Viège, 150,05.

Bibliographie

« Temps présent ». — Le travail et nous chrétiens

A l'occasion du 1er mai, « Temps présent » consacre un numéro spécial au travail. Ceux qui n'ont pas le loisir de se plonger dans des études plus approfondies trouveront là, en même temps que la philosophie chrétienne du travail, une présentation vivante et sérieuse des conditions où s'accomplit le labeur des hommes du XXme siècle. Signalons : « la joie au travail » de Brice Parain ; l'organisation professionnelle, par Céline Lhotte ; le chômage et le droit au travail, par Alexandre Marc ; les escrocs du désespoir, reportage de Louis Gérin ; les réponses des travailleurs à une enquête et d'excellentes choses de Paul Vignaux, Joseph Folliet, Jean Plaquevent, Etienne Borne, etc., le tout agrémenté des illustrations et caricatures habituelles qui font de « Temps présent », l'hebdomadaire vivant et propre dont le succès est de plus en plus réjouissant dans le monde catholique.

« Temps présent » en vente dans nos bonnes librairies et 68 rue de Babylone, Paris 7me. Abonnement : 55 francs français.

Les communiqués relatifs à des concerts, spectacles, bals, lotos, conférences, doivent être accompagnés d'une annonce.

8 mai - GRANDE FOIRE - Martigny-Bourg